e.Licences

Fiche signalétique

Date: 01/11/2025

Autorisation d'extension de l'enseignement général secondaire 1er cycle

Informations détaillées				
Nature	Autorisation			
Туре	Commercial			
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)			
Secteur d'activité	Education/Formation			
Sous secteur d'activité	Enseignement secondaire général			
Formes juridique	Toutes les formes			
Nature de l'Actionnariat	Nationaux			
Capital imposé (FCFA)	Non applicable			
Délai de délivrance	6 mois			
Frais administratif (FCFA)	200000			
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable			
Périodicité de renouvellement	Non applicable			
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable			
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable			
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable			
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable			
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui			
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable			

Contact de l'autorité émettrice				
Ministère	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation			
Structure	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-MENA)			
Autorité émettrice	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-MENA)			
Situation géographique	Plateau boulevard Clozel			
Tél.Fixe	+225 27 20 32 52 91			
Adresse Mail	deepmenetci@gmail.com			
Site Internet	www.men-deep.com			

Pièces à fournir

? Une demande adressée au Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation dans laquelle le Promoteur prend l'engagement de se conformer aux dispositions réglementaires arrêtées par le Gouvernement et de respecter les règles générales de l'enseignement public, ? Une copie de l'autorisation d'ouverture ou une copie de la dernière décision d'extension de l'établissement ; ? Un extrait topographique du terrain délivré par un Géomètre et mentionnant la superficie du terrain ; ? Un permis de construire (voir le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, MCLU); ? Un certificat de conformité (voir MCLU); ? Un certificat de salubrité (voir l'Institut National de l'Hygiène Publique, INHP); ? Le plan de masse.

Pénalités				
La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non			
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable			
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable			

Documents à télécharger